



refus maladie professionnelle

Par **tony 3054**, le **24/07/2012** à **18:24**

Bonjour

Suite à un premier refus de reconnaissance de ma maladie professionnelle, j'ai contesté la décision de refus auprès de la commission de recour amiable de la CPAM.

Hors je viens de recevoir la décision: refus, avec exactement les mêmes raisons que la première décision (délais de prise en charge dépassé), malgré deux courriers justifiant l'ancienneté de mon problème, qui est bien reconnu, mais la commission à pris en compte les déclarations de mon nouveau patron (depuis 2009) qui affirme que depuis 2003 je n'ai plus d'activité m'exposant au risques (je travaille dans un garage poids lourds)

Je n'ai pas été convoqué lors de la visite de mon poste en entreprise, et donc, mon employeur qui de toute façon souhaite me licencier, à donné une version en sa faveur de mes activités.

Avant d'aller aux prudhommes, je voudrais savoir si il n'y a pas un vice de forme, d'une part pour ne pas avoir été convoqué sur mon lieu de travail lors de l'enquête priliminaire, et d'autre part aucun des arguments fournis dans mon courrier de contestation (historique de mon problème depuis 1996 avec une opération en 2003 ...)ne sont repris, et donc n'ont certainement pas été pris en compte, surement pour ne pas "froisser" la commission d'origine ???

Merci de vos conseils.

Cordialement

Par **tony 3054**, le **25/07/2012** à **16:00**

Bonjour

Visiblement mon sujet n'a pas beaucoup d'amateurs.

Veillez cloturer cette discussion, je vais sur d'autres forum

Cordialement